

## POLITIQUE DE DONNS ET COMMANDITES

---

Innergex énergie renouvelable inc., s'efforce de développer des relations durables avec les contributions qu'elle apporte par le biais de dons et de commandites. En notre qualité d'entreprise citoyenne et responsable, nous soutenons un grand nombre d'organismes et d'événements dans les régions qui accueillent ou accueilleront nos installations. Nous sommes fiers de contribuer, par notre implication, au dynamisme économique et social de nos partenaires et des communautés locales. L'entreprise a aussi à cœur de contribuer à des causes philanthropiques.

### 1.1 SECTEUR D'INVESTISSEMENT

Bien que chaque cause soit importante, Innergex priorise des demandes provenant des champs d'intervention suivants :

- **Environnement et développement durable** : Contribution au maintien ou à l'amélioration de la santé de la planète, la lutte contre le changement climatique et la promotion des énergies renouvelables.
- **Éducation et engagement** : Préparation de la relève, promotion de l'entrepreneuriat, sensibilisation à adopter des comportements durables, diffusion des connaissances et mobilisation des intervenants au niveau du développement durable, bourses d'études.
- **Santé et recherche** : Contribution à des projets visant l'amélioration de la santé humaine et la poursuite de la recherche dans ce domaine.
- **Communauté et culture** : Contribution au maintien ou à l'amélioration de la qualité de vie de la communauté ainsi que le maintien ou l'amélioration de l'offre artistique et culturelle locale.
- **Sports et loisirs** : Contribution à la promotion d'un mode de vie sain et au bien-être de la communauté.
- **Projets autochtones** : Contribution au bien-être collectif et au développement économique des communautés autochtones dans le cadre des paramètres énumérés ci-dessus.

### 1.2 CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dons ou les commandites octroyés à un organisme ou à un événement doivent :

- Être en lien direct avec un ou plusieurs champs d'intervention définis par Innergex;
- Viser un groupe d'individus. Le don ou la commandite ne peut être faite au bénéfice d'une seule personne;
- Être en lien avec les valeurs d'Innergex
- Contribuer à la notoriété positive d'Innergex;
- Maintenir ou améliorer les relations avec le milieu;
- Favoriser des pratiques écoresponsables (dans le cas d'un événement);
- Avoir reçu une demande au moins 45 jours avant l'événement.

Les commandites doivent fournir à Innergex une valeur qui reflète de façon appropriée le montant de notre contribution, qui pourrait inclure :

- Une visibilité auprès d'un public cible, comme une opportunité de :
  - Agir à titre de conférencier, présentateur ou modérateur à un événement;
  - Recevoir un placement de logo proéminent ou exclusif;
  - Gagner en visibilité médiatique (médias traditionnels et/ou sociaux).
- Des possibilités de réseautage, notamment avec les principales parties prenantes;
- La réception de laissez-passer ou d'inscriptions à l'événement;
- Autre possibilités innovantes, évaluées au cas par cas.

### **1.3 EXCLUSIONS**

- Un organisme ou un projet voué à une cause politique ou tenant des activités de cultes;
- Un organisme ou un projet contraire aux valeurs et à la philosophie d'Innergex;
- Un organisme ou un projet déjà soutenu par un de nos fonds de visibilité priorisé par les municipalités sous entente avec Innergex;
- Demandes provenant de régions où Innergex n'exerce pas ses activités (sauf dans le cas de commandites corporatives);

### **1.4 DÉPÔT DES DEMANDES**

Toute demande provenant de l'interne ou de l'externe doit être adressée à [info@innnergex.com](mailto:info@innnergex.com) au moins 45 jours avant l'événement.

Les demandes doivent inclure, sans s'y limiter :

- Nom et adresse de l'organisme;
- Personne contact pour la demande (nom, courriel, téléphone);
- Description de l'organisme;
- Description du projet et lien avec Innergex;
- Secteur d'investissement
- Date de l'événement ou période visée par la demande;
- Montant demandé ou options de commandites;
- Pour les commandites, les bénéfices offerts à Innergex;
- Toute information pertinente supplémentaire.

### **1.5 RÉPONSES**

Innergex étudie chaque demande minutieusement et tous les demandeurs recevront une réponse. Innergex s'efforce de satisfaire le plus grand nombre de demandes, en fonction des budgets disponibles et des objectifs et critères énoncés dans cette politique. Innergex se réserve le droit de refuser une demande conforme à cette politique (par exemple si une demande est formulée à un moment de l'année où les budgets pour les dons et commandites ont déjà été attribués). De plus, étant donné le nombre élevé de demandes reçues, Innergex doit équilibrer l'allocation des fonds de dons et commandites parmi les dossiers éligibles. Innergex peut également exceptionnellement accepter une demande qui n'entre pas nécessairement dans les critères de sélection.